

FORMATION PREMIERS SECOURS EN SANTE MENTALE

MODULE JEUNES



Les Premiers Secours en Santé Mentale constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale, ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée, ou jusqu'à ce que la crise soit résolue.

Le dispositif a l'avantage de proposer à un niveau national des contenus de formation et supports pédagogiques homogènes, validés et connus par tous (pouvoirs publics, représentants des usagers, professionnels...). Le suivi et l'enregistrement des secouristes aux Premiers Secours en Santé Mentale est assuré par l'association Premiers Secours en Santé Mentale France (www.pssmfrance.fr)

Le module Jeunes a été spécialement développé pour les adultes vivant ou travaillant avec des adolescents (collège et Lycée) et jeunes majeurs.

Objectifs Pédagogiques de la formation

Le programme vise à améliorer la détection et l'intervention précoce face aux troubles psychiques des jeunes de 12 à 21 ans. Pour les apprenants l'objectif est de :

- **Maitriser un plan d'action qui peut être utilisé pour apporter un soutien immédiat sur des problèmes de santé mentale**

Il se décline en 3 sous-objectifs opérationnels :

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles et les crises en santé mentale ainsi que leur repérage chez le jeune.
- Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer, adopter un comportement adapté pour apporter une aide.
- Informer, renseigner sur les ressources disponibles, encourager à aller vers les professionnels adéquats et en cas de crise relayer au service le plus adapté.

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques liés à des situations vécues, et débats à partir de supports vidéo.

Échanges sur les expériences et interactivité (dont des mises en situation et des outils pédagogiques interactifs).

Une démarche pédagogique participative pour :

- Prendre confiance dans l'interaction avec des jeunes éprouvant un problème (voire en crise) de santé mentale.
- Revoir ses représentations concernant la santé mentale.
- Renforcer l'aide apportée aux jeunes en crise ou éprouvant un problème de santé mentale.

Durée : 14h sur 2 jours ou en 4 demies-journées dans un délais maximum d'un mois.

FORMATION PREMIERS SECOURS EN SANTE MENTALE

MODULE JEUNES



ACCORD SUR MESURE



Contenu de la formation

D'une durée de 14h, la formation apprend comment fournir un soutien initial **aux jeunes** qui subissent le début de troubles de santé mentale, la détérioration de troubles existants de santé mentale ou des crises de santé mentale.

- ✓ **Des troubles de santé mentale émergents** : dépression, problème d'anxiété, troubles du comportement alimentaire, psychose, problèmes liés à la dépendance
- ✓ **Des crises en santé mentale** : pensées et comportements suicidaires, Automutilations non-suicidaires, attaques de panique, événements traumatiques, états sévères de psychoses, effets sévères liés à l'utilisation de l'alcool et de substances toxiques, comportements agressifs

Le manuel PSSM France est remis à chaque secouriste en santé mentale en début de la formation.

Evaluation de la formation

Evaluation des connaissances et de la posture de l'apprenant face à un Jeune présentant un trouble psychique :

- Quiz de positionnement en entrée de formation
- Contrôle continu : Quiz de connaissance le matin du 2^e jour
- Évaluation sur la posture des apprenants lors des mises en situation avec des exercices pratiques et par 2 jeux de rôles.
- Quiz final d'évaluation des acquis en fin de formation

Délivrable à l'issue de la formation :

- ✓ Certificat de réalisation NF
- ✓ Certificat de participation
- ✓ Sur le Site de PSSM France l'apprenant aura également accès à une évaluation globale de la formation et pourra télécharger son attestation de secouriste PSSM Jeunes

Coût pédagogique

Le prix de l'action de formation est fixé à 280€ H.T. / participants individuels

Il comprend : 245€ H.T. au titre des frais pédagogique et 35€ H.T. pour le manuel PSSM indispensable pour suivre la formation.

• TVA non applicable, article 202B du Code Général des Impôts exonération au titre de la formation professionnelle continue).

TOTAL GENERAL : 280,00 € T.T.C / participants

Intra-entreprise sur devis – de 1800€ à 3500€ selon les options retenues

Possibilité de prise en charge par votre OPCO

Intervenant : **Pascal DELMAS** est votre référent handicap



**Formateur
accrédité**

PREMIERS SECOURS
EN SANTÉ MENTALE FRANCE

Public et prérequis

Avoir 18 ans et un intérêt pour ces questions.
16 participants maximum par groupe.

Prérequis : aucun

Pascal DELMAS _ Accord sur Mesure – 9 chemin des Maynardes – 31670 Labège

Tél : 06 76 30 31 23

Courriel : contact@accordsurmesure.fr

N° SIREN : 848 116 208 – TVA exonéré, art.202B annexe II du Code Général des Impôts

Micro-entreprise - Numéro de déclaration d'activité de formation : 76310948631

Doc.
version
27/04/23